

DECRET N° 70-323/CP/SGG

du 15 Décembre 1970

portant nomination de Mr Edmond Pierre Orounla AMOUSSOU,
Administrateur, en qualité de Secrétaire Général Adjoint
du Gouvernement.

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

- VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;
VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 mai 1970, portant charte du Conseil
Présidentiel ;
VU la Loi N°64-34 du 12 décembre 1964, fixant la liste des hauts fonction-
naires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la
République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
VU le Décret N°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret N°245/PR du 17 août 1968, portant organisation du Secrétariat
Général du Gouvernement et le décret N°331/PR du 25 octobre 1968 qui
l'a modifié ;
VU le Décret N°70-39/D du 6 mars 1970, fixant les indemnités et les
prestations en nature allouées au Secrétaire Général et au Secrétaire
Général Adjoint du Gouvernement ;
le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er - Mr Edmond Pierre Orounla AMOUSSOU, Administrateur, est nommé
Secrétaire Général Adjoint du Gouvernement.

Article 2 - Le présent décret qui aura effet pour compter du 9 novembre 1970,
date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié au Journal Officiel.-

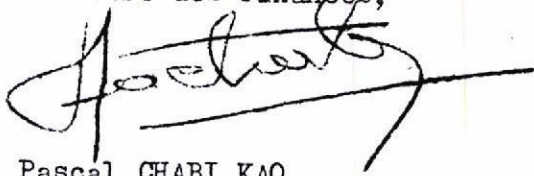
Fait à COTONOU, le 15 Décembre 1970

par le Conseil Présidentiel,

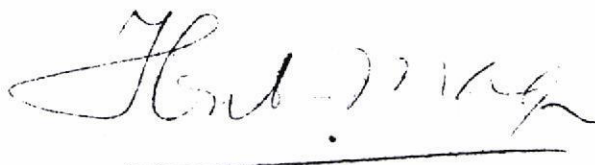


Justin AHOMADEGBE-TOMETIN

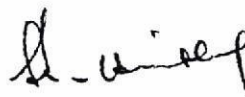
Le Ministre des Finances,



Pascal CHABI KAO



Hubert MAGA



Sourou-Migan APITHY

Ampliations : PCP 8 - MCP 6 - CS 6 -
Ministères 11 - HC 3 - SGG 6 - IAA 1
DCCT-DN-IGF-JORD-Gde Chanc. 5 - DEP 2
DGAJL-Dtion Stat. 4 - Intéressé 1
DB-CF-DC-Solde 4 - Trésor 4 - DI 8
DEP + s/dtions 6.